

Catégorie grand public

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours photos « Au fil des générations »

O Catégorie grand public

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Téléphone..... Email.....
Date de naissance.....

Déclare participer au concours photo « Au fil des générations », avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Liste des photos présentées :

N°..... Titre.....
Lieu de prise de vue de la photo
Date de prise de vue :

N°..... Titre.....
Lieu de prise de vue de la photo
Date de prise de vue :

N°..... Titre.....
Lieu de prise de vue de la photo
Date de prise de vue :

A Le

Signature

Ville de La Roche-sur-Yon
Service des Relations internationales
172 rue Roger Salengro
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. : 02 51 47 50 00

Règlement concours photos Semaine de l'Europe 2012 « *Au fil des générations* »

Catégorie grand public

Article 1 : Organisation

La ville de La Roche-sur-Yon organise une exposition photo en mai 2012 à l'occasion de la Journée de l'Europe. Les photos seront exposées à l'intérieur de la Passerelle de la gare SNCF. Afin de réaliser cette exposition, la ville de La Roche-sur-Yon organise un grand concours photo du 1er janvier au 31 mars 2012.

Article 2 : Participants et thème

Ce concours gratuit est ouvert aux photographes amateurs majeurs habitant une des 15 communes de La Roche-sur-Yon Agglomération (Aubigny, Chaillé-sous-les-Ormeaux, Dompierre-sur-Yon, Fougeré, La chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Landeronde, La Roche-sur-Yon, Les Clouzeaux, Le Tablier, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Saint-Florent-des-Bois, Thorigny et Venansault).

Le Concours a pour titre « Au fil des générations ». Il s'inscrit dans le cadre de l'année européenne du « Vieillessement actif et de la solidarité intergénérationnelle ».

Il s'agit de valoriser et d'imaginer des scènes qui symbolisent le rapprochement entre les différentes générations. Les images pourront être prises sur le vif (exemples : scènes de la vie quotidienne, au sein de la famille, en milieu professionnel, paysages,...). Elles pourront aussi être le fruit d'un travail de mise en scène représentant la solidarité entre des individus ou groupes d'âges différents (exemples : scènes historiques, symboliques, humoristiques,...).

Étant donné que ce concours est réalisé à l'occasion de la Semaine de l'Europe 2012, une attention particulière sera portée aux photographies évoquant l'Europe, ses valeurs, ses réalisations ou son actualité.

Article 3 : Modalités techniques des photographies

Les photographies proposées devront être originales et inédites, c'est-à-dire ne pas avoir été prises avant le début du concours ni présentées à un précédent concours. Un titre sera attribué à chaque photo et le sens de vision (portrait ou paysage) sera précisé.

Seules les photos sous format numérique seront acceptées (5 méga pixels minimum). Les photos doivent être de la meilleure résolution possible et de la meilleure qualité possible. Les images seront au format JPEG (qualité fine) et dans leur définition d'origine. Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies (distinctes ou en série). Les

photos ne devront par ailleurs pas faire apparaître de logo, de marque et de liens visuels avec des activités commerciales.

La Ville de La Roche-sur-Yon se charge de l'agrandissement et du tirage des photos sélectionnées et de la plastification. L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé et la retouche numérique doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

Article 4 : Envoi – Dépôt

Les participants feront parvenir sur CD et en un seul envoi ou dépôt, leurs fichiers photos impérativement accompagnés de leur bulletin d'inscription, reprenant nom, prénom et coordonnées postales et téléphoniques de chaque participant. Les photos seront envoyées ou déposées sous enveloppe marquée « Concours photos Semaine de l'Europe 2012 – catégorie grand public » à :

Ville de La Roche-sur-Yon
Service des Relations internationales
172 rue Roger Salengro
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Un accusé de réception sera remis à chaque participant.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées. La Ville de La Roche-sur-Yon décline cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal.

Le dépôt des photos est ouvert du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 à 17h, date limite. Les envois se font au tarif en vigueur.

Article 5 : Droits des tiers

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits liés aux images présentées et de l'accord des personnes photographiées. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée.

Article 6 : Utilisation des photos

L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la présentation de tout ou partie de son œuvre pour l'exposition. Il autorise la Ville de La Roche-sur-Yon à présenter et reproduire la ou les photo(s) dans le cadre de la promotion du concours et de l'exposition pour une durée de 2 ans (journal municipal Roche Mag, site Internet de la ville La Roche-sur-Yon, affiches et dépliants propres à la communication municipale, presse,...). Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable de l'auteur.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Article 7 : Sélection des photos

Après qu'un comité technique ait préalablement vérifié la conformité des photos, un jury, composé de professionnels de la photographie, d'élus de la Ville et d'une personnalité engagée en faveur de la citoyenneté européenne se réunira pour sélectionner les 10 plus

belles œuvres. Les résultats seront communiqués aux lauréats et rendus publics sur le site de la Ville et par voie de presse.

Article 8 : Récompenses

Le jury se réunira à nouveau durant l'exposition pour sélectionner les 3 plus belles œuvres qui remporteront un prix dont le prix de « la Journée de l'Europe » (1er prix). Le gagnant du 1^{er} prix recevra une récompense d'un montant de 300 €, le gagnant du 2^{ème} prix recevra une récompense d'un montant de 200 € et le gagnant du 3^{ème} prix recevra une récompense d'un montant de 100 €. Une seule récompense sera attribuée pour tout le groupe ou organisme gagnant si la photo est issue d'un travail collectif. Les résultats seront communiqués aux lauréats sélectionnés et rendus publics sur le site de la Ville et par voie de presse.

Article 9 : Prix et remise des prix

La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie organisée à l'occasion de la Journée de l'Europe, le 9 mai.

Renseignements :

Ville de La Roche-sur-Yon
Service des Relations internationales
172 rue Roger Salengro
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél : 02 51 47 50 00
europedirect85@ville-larochesuryon.fr